

AMAP BIEN MURS

Contrat tisanes 2023 –2024

L'amapien garde la feuille 1 et envoie les feuilles 2 et 3 à Béatrice BUONO, 73 route de Nantes, Mûrs-Erigné (bbuono@laposte.net/ 06.52.14.07.49)

Le présent contrat est passé entre l'agricultrice d'une part :

et l'amapien d'autre part :

Solenne BRIFFAUD

demeurant :

Le Biau Jardin

tél portable

15, Levée Ligérienne

mail

49130 SAINT JEAN de la CROIX

Objet et durée du contrat

Le présent contrat est passé entre l'amapien et l'agricultrice pour l'approvisionnement tous les 2 mois d'un ou plusieurs sachets de tisane biologique (environ 25g).

En cas d'empêchement de livraison, l'agricultrice préviendra le groupe d'amapiens le plus en amont possible, et livrera le ou les sachets manquants les semaines qui suivent.

L'agricultrice s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP (Consultable sur internet à l'adresse : <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>).

Les amapiens reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture biologique et peuvent nuire à la récolte, et par conséquent, à la quantité distribuée et acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte.

Les distributions

L'amapien s'engage à assurer au moins 1 distribution sur la durée du contrat. Pour cela, il s'inscrira sur le planning lors des distributions ou s'adressera au tuteur du contrat.

L'amapien est libre de commander sur tout ou partie de la durée du contrat, 1 ou plusieurs sachets.

Il appartient à chaque amapien, s'il ne peut aller chercher sa commande de s'assurer de sa récupération par un remplaçant de son choix.

Si en fin de distribution, une commande reste non réclamée, elle pourra être distribuée entre les amapiens présents et ne sera pas remboursé à son propriétaire.

L'agricultrice, ou toute autre personne de son équipe, s'engage à être régulièrement présent lors des distributions.

Les distributions ont lieu les vendredi soir de 18h30 à 19h30 au GERMOIR à Mûrs Erigné ou dans tout autre lieu sur décision conjointe des responsables et de l'agricultrice.

Le prix du sachet est fixé à 5.00€.

Mode de règlement Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite à l'agriculteur, ***les chèques devront être remis au tuteur en même temps que le contrat.*** Le tuteur les remettra à l'agriculteur.

les chèques doivent être libellés à l'ordre de Solenne BRIFFAUD, ils seront encaissés en début de chaque semestre. Seuls les dossiers complets, déposés ou envoyés en temps et en heure au tuteur seront pris en compte.

Résiliation

Toute résiliation sera étudiée conjointement par l'agricultrice et les membres du bureau de l'association en fonction des motifs de rupture du contrat avancé par les parties.

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation

Date et Signature de l'agricultrice

AMAP BIEN MURS**Contrat tisanes****2023-2024**

Mr/Mme
Email
Demeurant
Tél portable

Prix des sachets de tisane					
	5.00€				
Composition	13 /10	15/12	16/02	12/04	14/06
« Anisée » agastache anisée et fenouil					
« Citronnette » verveine citronnelle et ortie					
« Costaute » Ortie, frêne, prêle et sureau					
« Hépatante » Agastache anisée, Thym et basilic					
« Indigène » frêne, Matricaire et ortie					
« Inspiration » lierre terrestre, sureau et agastache anisée					
« Nuit étoilée » Tilleul, verveine, aubépine, lavande et Eschscholtzia					
« P'tit dèj » Menthe et ortie					
« Tulshiso » Tulsi et shiso					
« Bisothym » Basilic, shiso, thym					
« La tranquille » Mélisse, sarriette, aubépine					
Sachets au choix sur place (selon disponibilité)					
TOTAL					

La productrice viendra avec des sachets supplémentaires et vous pourrez échanger suivant la disponibilité.

Date et signature de l'amapien qui reconnaît
être à jour de sa cotisation.

date et signature de l'agricultrice

AMAP BIEN MURS
Contrat tisanes
2023-2024

Mr/Mme
 Email
 Demeurant
 Tél portable

Prix des sachets de tisane					
	5.00€				
Composition	13 /10	15/12	16/02	12/04	14/06
« Anisée » agastache anisée et fenouil					
« Citronnette » verveine citronnelle et ortie					
« Costaude » Ortie, frêne, prêle et sureau					
« Hépatante » Agastache anisée, Thym et basilic					
« Indigène » frêne, Matricaire et ortie					
« Inspiration » lierre terrestre, sureau et agastache anisée					
« Nuit étoilée » Tilleul, verveine, aubépine, lavande et Eschscholtzia					
« P'tit dèj » Menthe et ortie					
« Tulshiso » Tulsi et shiso					
« Bisothym » Basilic, shiso, thym					
« La tranquille » Mélisse, sarriette, aubépine					
Sachets au choix sur place (selon disponibilité)					
TOTAL					

La productrice viendra avec des sachets supplémentaires et vous pourrez échanger suivant la disponibilité.

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation.

date et signature de l'agricultrice